



BARÈME D'HONORAIRES

J.A Conseil Immo
SARL au capital de 7 500 € - RCS EVREUX 503 009 169
Siège social : 10 rue aux huiliers 27200 VERNON
Tel : 02 32 51 13 00 - E-mail : vernon@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 avril 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 100.000 €	7 500 € maximum	9 000 € maximum
De 101 000 à 150.000 €	10 000 € maximum	12 000 € maximum
De 151.000 à 250.000 €	12 500 € maximum	15 000 € maximum
De 251 000 € à 350 000 €	16 666.67 € maximum	20 000 € maximum
De 351 000 € à 500 000 €	25 000 € maximum	30 000 € maximum
Au-delà de 501 000 €	4.17 %	5 % maximum

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Terrain, Cession de Bail, Fonds de commerce :

10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 8 000 € TTC.

Autres prestations

Pré état daté : 250 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 35 € à la charge du vendeur



BARÈME D'HONORAIRES

J.A Conseil Immo
SARL au capital de 7 500 € - RCS EVREUX 503 009 169
Siège social : 10 rue aux huiliers 27200 VERNON
Tel : 02 32 51 13 00 - E-mail : vernon@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 avril 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 100.000 €	7 500 € maximum	9 000 € maximum
De 101 000 à 150.000 €	10 000 € maximum	12 000 € maximum
De 151.000 à 250.000 €	12 500 € maximum	15 000 € maximum
De 251 000 € à 350 000 €	16 666.67 € maximum	20 000 € maximum
De 351 000 € à 500 000 €	25 000 € maximum	30 000 € maximum
Au-delà de 501 000 €	4.17 %	5 % maximum

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Terrain, Cession de Bail, Fonds de commerce :
10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 8 000 € TTC.

Autres prestations

Pré état daté : 250 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 35 € à la charge du vendeur



BARÈME D'HONORAIRES

J.A Conseil Immo
SARL au capital de 7 500 € - RCS EVREUX 503 009 169
Siège social : 10 rue aux huiliers 27200 VERNON
Tel : 02 32 51 13 00 - E-mail : vernon@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 avril 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 100.000 €	7 500 € maximum	9 000 € maximum
De 101 000 à 150.000 €	10 000 € maximum	12 000 € maximum
De 151.000 à 250.000 €	12 500 € maximum	15 000 € maximum
De 251 000 € à 350 000 €	16 666.67 € maximum	20 000 € maximum
De 351 000 € à 500 000 €	25 000 € maximum	30 000 € maximum
Au-delà de 501 000 €	4.17 %	5 % maximum

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Terrain, Cession de Bail, Fonds de commerce :
10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 8 000 € TTC.

Autres prestations

Pré état daté : 250 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 35 € à la charge du vendeur



BARÈME D'HONORAIRES

J.A Conseil Immo
SARL au capital de 7 500 € - RCS EVREUX 503 009 169
Siège social : 10 rue aux huiliers 27200 VERNON
Tel : 02 32 51 13 00 - E-mail : vernon@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 avril 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 100.000 €	7 500 € maximum	9 000 € maximum
De 101 000 à 150.000 €	10 000 € maximum	12 000 € maximum
De 151.000 à 250.000 €	12 500 € maximum	15 000 € maximum
De 251 000 € à 350 000 €	16 666.67 € maximum	20 000 € maximum
De 351 000 € à 500 000 €	25 000 € maximum	30 000 € maximum
Au-delà de 501 000 €	4.17 %	5 % maximum

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Terrain, Cession de Bail, Fonds de commerce :
10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 8 000 € TTC.

Autres prestations

Pré état daté : 250 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 35 € à la charge du vendeur